

Bosser seulement d'après TD

Par **Lolita**, le **16/07/2006** à **04:53**

Je souhaite m'inscrire à la fac mais je viens de voir que les cours ont lieu le soir ET le samedi. Je ne peux pas assister à tous les cours. J'aurais seulement la possibilité d'être présente au TD. (à moins que je trouve un job qui me permette de participer à tous les cours). Est-ce qu'il est possible de ne bosser que d'après les TD ? Ou me conseillez-vous de choisir des cours par le CNED ?
Merci

Par **coyotte**, le **16/07/2006** à **11:53**

bonjour Lolita,

Personnellement je te dirais qu'il te sera difficile de travailler qu'avec les TD car ce sont les professeurs d'amphi qui font les sujets de partiel et le sujet porte sur son cours d'amphi. D'autre part, les TD sont là pour approfondir le cours d'amphi. Le TD ne sera jamais aussi complet et approfondi qu'un cours d'amphi.
Et il se peut que certaines matières ne soient pas dotées de TD.

Par **anonym**, le **16/07/2006** à **12:00**

ne suivre que les cours de TD ce serait prendre les choses à l'envers. Tu seras complètement larguée à mon avis.
si tu choisis de prendre des cours par le CNED, alors il faudra bosser beaucoup et te renseigner quand même sur les cours donnés en amphi.
en plus il y a des cours sans TD...

Par **zazou**, le **16/07/2006** à **12:01**

personnellement j'ai loupé les td et les cours et ça m'a pas aidé. Je pouvais malheureusement pas assister au cours et TD avec les horaires de mon travail et je peux t'assurer que c'était pas facile car les td approfondissent les cours et sont très utiles. Cette année j'ai décidé de stopper mon contrat car je ne veux pas retrepier ma première année.

Par **Olivier**, le **16/07/2006** à **12:24**

Je pense effectivement que c'est assez compliqué. A titre personnel je bossais uniquement avec les cours magistraux, et je me contentais d'écouter en TD sans les préparer. Je n'aurais pas pu faire l'inverse (surtout quand on a pas le cours, je ne vois pas pourquoi je m'embêterais à chercher alors qu'on va nous expliquer de toute façon la semaine suivante en cours...)

Par **Lolita**, le **17/07/2006** à **03:14**

Bon alors, ce sera sûrement au final les cours par correspondance mais je dois me dépêcher

de faire les inscriptions et les cours par correspondance me font vraiment peur. Image not found or type unknown

Je rencontre ce problème depuis déjà pas mal de temps, le secrétariat de la fac de Nanterre à des horaires de fous.

Ils sont tout le temps en vacances ou quoi ?

Je suis désolée je pousse un coup de gueule parce que sois je tombe sur le répondeur, sois on me balance de personne en personne ... sois il est trop tard, les bureaux sont fermes. Au final, je ne sais toujours pas les horaires exacts et je ne peux pas m'arranger à l'avance pour concilier études et travail.

Si quelqu'un peut me donner des infos sur les horaires précises et les démarches pour l'inscription (il y a apparemment deux inscriptions à faire. L'une pédagogique et l'autre administrative). (Pour L'université de Nanterre).

Si non, je prends volontiers toutes infos en rapport avec l'inscription CNED_ CAVEJ.

[b:3t0k0db5]**[/b:3t0k0db5] Autre question si par miracle j'arrive à m'inscrire à Nanterre. Je sais qu'il demande une pièce d'identité (Je dois refaire la mienne). Est-ce que la photocopie du livret de famille passe ?

:))

Merci à vous ! Image not found or type unknown

Par **zazou**, le **17/07/2006** à **08:28**

pour ce qui est de la photo d'identité, moi ma fac m'a demandé des photos récentes 4 X 4 car je crois qu'elle passe dans un trombinoscope enfin je crois. Pour ce qui est de l'inscription pour ma fac c'est différents, nous les inscriptions se font directement par le site de la fac et on

envoie tout le dossier qu'on a imprimé chez soit sur lyon donc c'est plus simple mais un peu long.

Par **mathou**, le **17/07/2006** à **11:42**

Par correspondance c'est sportif, les inscriptions, j'en ai des souvenirs assez mouvementés

101

Image not found or type unknown

C'est néanmoins le même principe que pour les inscriptions en faculté : inscription administrative (c'est-à-dire que tu te rattaches à un établissement, tu réserves ta place) puis inscription pédagogique (tu choisis tes matières et options).

--> Le problème que j'ai rencontré avec le CNED-CAVEJ, c'est que chacun affirmait que l'inscription devait se faire en premier chez lui. En fait c'était le CAVEJ qui avait la priorité, et il faut demander rapidement ton dossier d'inscription puisqu'il ferme du 21 juillet au 4 septembre. Fais néanmoins tes demandes de dossier au CNED en même temps, le temps qu'il arrive... Le CAVEJ te renverra un accusé de réception de ton dossier, puis après un moment plus ou moins long l'autorisation de t'inscrire à Paris 1, que tu devras poster avec le dossier au CNED.

Je te copie-colle les modalités, au cas où tu ne les auras pas encore :

[quote:oyxexx4g]Année universitaire 2006/2007

Le Centre audiovisuel d'études juridiques des Universités de Paris (CAVEJ) est un service d'enseignement à distance commun aux universités de Paris I, Paris II, Paris V (Malakoff), Paris XI (Sceaux), Paris XIII (Villetaneuse) et Versailles -Saint-Quentin-en Yvelines. Il assure la préparation à la licence et à la maîtrise en droit.

En partenariat avec le CNED, il propose une préparation à la capacité en droit.

Les bureaux sont situés au centre René Cassin

CAVEJ : 17 rue Saint Hippolyte-75013 Paris

Tel : 01 44 08 63 50/51 // Courriel : cavej@univ-paris1.fr

Ouverture au public

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9H30-12H30, 14H00-16H00

Mardi en journée continue : 9H30-16H00

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Merci de lire attentivement toutes les informations ci-dessous qui vous permettront d'éviter d'éventuelles erreurs d'inscription!

(...)

Pour pouvoir vous présenter aux examens, vous devez procéder à deux inscriptions distinctes :

- 1- L'inscription administrative (fiche de pré-inscription à télécharger à la fin du descriptif)
- 2- L'inscription pédagogique

L'inscription Administrative

Vous devez vous inscrire dans l'une des universités susmentionnées en précisant que vous désirez suivre l'enseignement à distance.

Si vous optez pour L'université Paris1 :

Deux possibilités vous sont offertes (à spécifier le jour de l'inscription ou en ligne) :

CAVEJ : cours et documents pédagogiques à retirer au service (une seule fois en début d'année universitaire)

CAVEJ-CNED : possibilité de recevoir les documents à domicile (contacter directement le CNED pour effectuer votre inscription en parallèle avec celle au CAVEJ)

CNED Institut de LILLE, 2 rue Louis Joseph Gay Lussac, BP 90 397,

59 699 Villeneuve d'Ascq Cedex 03 20 15 25 48

- Si vous souhaitez être inscrit(e) au CNED, vous devez obligatoirement être rattaché(e) à l'Université Paris I. Dans le cas d'un rattachement à l'une des autres universités partenaires, vous n'avez pas la possibilité d'inscription au CAVEJ/CNED, mais uniquement au CAVEJ.

Dans les deux cas, le CAVEJ sera votre interlocuteur pour les premières démarches.

Première inscription au sein d'une Université française

Elle peut s'effectuer de différentes manières, au choix de l'étudiant :

Sur place :

Retirer un dossier d'inscription directement sur place au :

CAVEJ, 17 rue saint Hippolyte 75013 Paris

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 à 14h00 à 16h00

Ou

Par courrier :

Recevoir le dossier d'inscription administrative qui vous permettra d'obtenir votre carte d'étudiant. Ce dossier sera à renvoyer directement au :
CAVEJ

Secrétariat des dossiers administratifs

17 rue saint Hippolyte 75013 Paris

Ou

b. Recevoir une convocation qui vous permettra de vous rendre, au jour indiqué, directement au service des inscriptions administratives : 90 rue de Tolbiac 75013 Paris, afin d'y effectuer votre inscription et obtenir votre carte d'étudiant sans passer par un dossier. (Les pièces à joindre seront précisées sur cette convocation)

! ATTENTION !!

[b:oyxexx4g]Les locaux étant fermés du 21 juillet 06 au 04 septembre 2006, n'adressez aucun courrier (même recommandé) qui pourrait nous parvenir pendant cette période.[/b:oyxexx4g]
La date limite des retraits des dossiers est fixée au mardi 31 octobre 2006 inclus.

La date limite des retours des dossiers est fixée au mercredi 15 novembre 2006 le tampon de la poste faisant foi.

Tous les dossiers reçus après cette date ne seront pas pris en compte et renvoyés à l'étudiant.

Tous les dossiers incomplets ou ne correspondant pas à votre situation, ne seront pas pris en compte et renvoyés à l'étudiant.

Maintenant que vous avez pris connaissance des différentes procédures d'inscriptions, vous pouvez télécharger et imprimer la fiche de préinscription qui est à renvoyer au : Service des Inscriptions Administratives du CAVEJ, 17 rue saint Hippolyte 75013 Paris, accompagnée de l'enveloppe demandée.

[/quote:oyxexx4g]

Bien après tu as l'inscription pédagogique (et là tu as jusqu'en février pour renvoyer les papiers).

Tu as contacté le secrétariat de la capacité ? (01.44.08.63.55)

Concernant le fonctionnement et la peur des cours par correspondance, voici quelques messages sur le sujet :

<http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... 1814#11814>

<http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... 3299#13299>

<http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... 5100#15100>

Tu pourrais contacter Piper du forum, elle est en capacité au CAVEJ et a suivi les mêmes démarches.

--> Concernant les cours par correspondance de Nanterre, je ne sais pas comment ça fonctionne ; en général les facultés ont un service d'enseignement à distance similaire au CAVEJ système présentiel (une réunion de regroupement le samedi, devoirs et TD).

Pour la pièce d'identité je ne sais pas non plus si une photocopie du livret de famille serait

suffisante. Faudrait essayer aussi la carte d'identité pour voir 

Par **Lolita**, le **17/07/2006** à **16:12**

Pour le CAVEJ aucune reponse, je n'arrete pas d'appeler.

Pour le cned, le dossier n'est pas encore disponible.

Pour le secretariat aucune reponse :S Ca ne reponds pas.

( **Panique à bord** )

Par **mathou**, le **17/07/2006** à **17:49**

Ca a été pareil pour nous.

Le CNED prépare ses dossiers vers août ; normalement ils notent tes coordonnées quand tu les appelles pour t'envoyer un dossier dès qu'ils sont prêts, sinon demande-leur de le faire.

Pour le CAVEJ et le secrétariat, c'est normal, c'est la période des résultats et ils sont chargés. On ne peut qu'insister ou carrément aller sur place les voir.

Nous on avait dû appeler la faculté elle-même, en se levant à 4 heures du matin (décalage horaire oblige), et plusieurs fois puisqu'ils n'étaient pas au courant des modalités - il y en a

même une qui a sorti en décrochant à la cantonnade " je vais leur balancer la musique "

:lol:

Image not found or type unknown

Même chose pour l'accusé de réception du dossier, on avait eu de gros tremblements de terre et les réseaux téléphoniques et postaux fonctionnaient mal. Je n'ai eu de réponse que début novembre. Comme ma fac d'origine bloquait mon départ depuis des mois, tu imagines le

degré d'angoisse qui montait

Image not found or type unknown

En tout cas ne panique pas :

- les inscriptions administratives peuvent se faire jusqu'en octobre
- le CAVEJ doit traiter pas mal de dossiers, et il rouvre le 4 septembre, ça te laisse du temps encore après pour insister
- tu as déjà commencé à voir la matière juridique, donc même si tu reçois ton dossier et tes cours sur le tard tu n'arriveras pas en touriste
- ils n'ont pas de raison de refuser une inscription que tu paies
- de façon générale, un étudiant du CNED ne prend pas la place d'un étudiant en régime présentiel et son inscription est donc plus facilement validée. Je tiens ceci du service administratif de ma première fac.

En attendant... je ne sais pas si la rédaction d'une lettre de motivation est obligatoire pour une inscription en capacité mais tu peux y travailler pour canaliser ton angoisse.

Par **Lolita**, le **17/07/2006 à 19:20**

Merci pour tes réponses, parce que je stresse vraiment beaucoup. Je ne veux pas perdre encore une année à cause d'un problème d'inscription.

Pour le CNED, je reçois le dossier dès qu'il est prêt.

:))

J'ai fais deux demandes par le biais d'Internet et une autre par téléphone.

Image not found or type unknown

Ensuite niveau CAVEJ, d'après le petit descriptif du site du CNED, je dois envoyer un courrier pour recevoir mon dossier d'inscription. Ce que je vais faire des demain.

[color=red:2wtam0ks]Première inscription : Les étudiants souhaitant s'inscrire au Cned en partenariat avec le Cavej/Université Paris 1 doivent faire une demande écrite de dossier d'inscription administrative à l'université à l'adresse suivante : Cavej - Capacité en droit 1ère année - 17 rue Saint Hippolyte 75013 PARIS, accompagnée d'une enveloppe au format

320x225 libellée à leurs nom et adresse et affranchie à 1,22 euros. (Les services de l'université sont fermés du 22 juillet au 2 septembre 2005) Internet : <http://www.e-cavej.org>

Si j'opte pour les cours par correspondance, j'ai seulement besoin de m'inscrire au CNED + CAVEJ

J'ai crûs comprendre qu'il y avait une autre inscription à Paris 1 ?

• Si vous souhaitez être inscrit(e) au CNED, vous devez obligatoirement être rattaché(e) à l'Université Paris I. Dans le cas d'un rattachement à l'une des autres universités partenaires, vous n'avez pas la possibilité d'inscription au CAVEJ/CNED, mais uniquement au CAVEJ.

C'est ce point que je ne comprends pas tout à fait.

Message d'une future étudiante stressée lol

Par **mathou**, le **17/07/2006** à **21:55**

Présenté plus simplement, tu veux un diplôme. Seule une faculté peut t'en délivrer un.

Donc quelle que soit la formation, pour obtenir ce diplôme tu dois être inscrite dans une université qui te fera passer des examens nationaux, et le CAVEJ est une antenne des universités de Paris, destinée aux étudiants qui ne peuvent assister à tous les cours et TD car salariés, malades, ou pour raisons personnelles. Ils doivent rendre des devoirs à la date prévue : c'est un régime simplifié d'université, contrairement au CNED où tu n'es pas obligée de rendre des devoirs (mais c'est recommandé !).

Ceux qui sont à Paris I, au CAVEJ pour Paris I ou au CNED-CAVEJ ont par conséquent la même carte d'étudiant et sont inscrits dans les fichiers administratifs de Paris I, même si les modalités d'études diffèrent un peu.

Apparemment la capacité se fait exclusivement par le biais du CNED-CAVEJ. Et le CNED

version diplômante passe obligatoirement par... Paris I